

## MAIRIE DE KERFOURN

### SEANCE DU 20 MARS 2013

L'an deux mille treize le vingt du mois de mars à seize heures, le Conseil municipal de la commune de Kerfourn s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël MARIVAIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal.....12/03/2013

Nombre de conseillers municipaux en exercice.....12

Nombre de conseillers municipaux présents.....8

**PRESENTS** : M. Joël MARIVAIN, Maire, Mme KERDAL, M. LE CORRONC, adjoints

Mme JOSSE, Mme CHEVEAU, M. Michel MARIVAIN, M. LE SANT, M. SAINT-JALMES

**ABSENT EXCUSE** : Mme CHAMOT (donne pouvoir à M. MARIVAIN Joël), M. MORVAN (donne pouvoir à M. MARIVAIN Michel), M. CHAPEL

**ABSENT** : Mme COBIGO

Désigné secrétaire de séance : Madame Sophie JOSSE

Conformément à l'article L2121.25 du Code général des collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 27 mars 2012.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

////////////////////////////////////

### **Délibération 15-2013 : Approbation des comptes de gestion 2012 (budget Boulangerie, Lotissement et budget principal)**

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes de l'exercice figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Statuant sur l'exécution du budget boulangerie de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur l'exécution du budget lotissement de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2012, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur l'ensemble des valeurs inactives,

Il est demandé au Conseil municipal

- d'approuver les comptes de gestion du budget boulangerie dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.
- d'approuver les comptes de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.
- d'approuver les comptes de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITE les comptes de gestion des budgets BOULANGERIE, LOTISSEMENT et de la COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL) dressés pour l'exercice 2012.**

////////////////////////////////////



### 17-2013 : vote du compte administratif boulangerie 2012

Après validation de la Commission des finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de la boulangerie pour l'année 2012. Nous comptabilisons uniquement des charges courantes en fonctionnement avec la prise en compte cette année de la taxe foncière, des charges d'assurance et financières et de la réparation de la deuxième tête de cheminée. Nous avons donc une recette de 8 545 € et une dépense de 4 909,16 € en fonctionnement et une recette de 12 117,73 € correspondant au virement d'excédent capitalisé et en dépenses un remboursement du capital de 6 139,74 € en investissement.

Les soldes d'exécution pour l'année 2012 se présentent donc ainsi :

- Solde d'exécution en fonctionnement : + 5 977,99 €
- Solde d'exécution en investissement : + 3 635,84 €

Tenant compte des résultats de l'exercice précédent, les résultats de clôture de l'exercice 2012 pour le budget boulangerie se répartissent donc de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : + 11 916,77 €
- Excédent d'investissement : ...+ 60,26 €

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, la parole est donnée à Madame Anne-Marie KERDAL, première adjointe, pour présider au vote du compte administratif boulangerie 2012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le compte administratif 2012 du budget Boulangerie.**



### 18-2013 : vote du compte administratif Lotissement Koarheg 2012

Après validation de la Commission des finances, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif du lotissement Koarheg pour l'année 2012. Nous avons financé 56 782,02 € d'aménagements complémentaires, 2 388,64 € de frais financiers. Le stock passe de 174 381,24 € à 214 868,70 € compte tenu des recettes de fonctionnement de 12075€ pour la vente d'un terrain, de 38037,72 € d'encaissements de subvention et de 1,64 € de régularisation en notre faveur de TVA.

En investissement, le remboursement du capital de 4 966,99 € est la seule opération à ajouter à la comptabilité des stocks.

Les soldes d'exécution pour l'année 2012 se présentent donc ainsi :

- Solde d'exécution en fonctionnement : + 31 431,16 €
- Solde d'exécution en investissement (déficit) : - 45 454,45 €

Tenant compte des résultats de l'exercice précédent, les résultats de clôture de l'exercice 2012 pour le budget lotissement se répartissent donc de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : + 39 268,70 €
- Excédent d'investissement (déficit) : ...- 158 550,38 €

Pour information, nous avons provisionné 25 000 € pour préfinancer le déficit.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, la parole est donnée à Madame Anne-Marie KERDAL, première adjointe, pour présider au vote du compte administratif lotissement 2012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le compte administratif 2012 du budget Lotissement.**



### 19-2013 : Affectation des résultats du budget boulangerie 2012

Le Conseil municipal,  
Vu le compte administratif 2012,



## 22-2013 : vote du budget primitif lotissement 2013

Sur proposition de la commission des finances, en fonctionnement, les charges à caractère général incluent les travaux de voirie et les espaces verts pour la somme de 91872 €. Nous avons une nouvelle fois reporté l'éclairage public sur le prochain exercice. En recettes, les ventes indiquent une valeur de 24 400 € soit la vente de 1 000 m<sup>2</sup>. Les subventions sont calculées selon les travaux réalisés à hauteur de 56 030 €. Le calcul du stock final est de 190 392 €. Le budget de fonctionnement s'équilibre à 310 090,70 € avec le résultat reporté de 39 268,70 €.

Le budget investissement est équilibré à 354 142,38 € avec le déficit reporté de 158 550,38 €. Les écritures d'ordre en fonction du stock initial et du stock final et le paiement du capital de 5200 € sont équilibrées par un emprunt en recette de 139 273,68 €. Les provisions de 25 000 € pour l'amortissement du déficit du lotissement restent sur un compte d'attente et seront réintégrées lors du solde du budget.

**Après que Monsieur le Maire ait présenté le projet de budget primitif de la boulangerie, le Conseil municipal vote à l'UNANIMITE LE BUDGET 2013 DU LOTISSEMENT, celui-ci étant équilibré de la façon suivante :**

- **Section de fonctionnement, en recettes et dépenses à la somme de 310 090,70 €**
- **Section d'investissement, en recettes et dépenses à la somme de 354 142,70 €**

////////////////////////////////////

## 23-2013 : vote de la convention OGEC 2013

La dotation forfaitaire était de 26 619,05 € en 2012 et 26 097,11 € en 2011.

Le calcul de la participation versée à l'OGEC pour l'année 2013 s'établirait de la façon suivante :

Forfait frais de fonctionnement : (en conformité avec la loi n°2009-1312 du 28 octobre 2009 dite *Loi Carle*)

-	montant des dépenses de l'école publique en 2012 .....	9 871,24 €
-	montant des fournitures scolaires 2012	1 591,38 €

Le nombre d'élèves de l'école publique est de 31 élèves à la rentrée de septembre 2012 soit 369,76 par élève à verser à l'OGEC au titre du forfait concernant les frais de fonctionnement par 64 élèves de l'école privée (rentrée 2012) soit 23 664,64 €

Forfait ASEM :

La base de l'ASEM de l'école publique est de 13 300 € (base 24 heures). Le coût de l'ASEM est calculé sur la base de 26 heures par semaine. Le montant budgétisé pour l'année 2013 et à verser à l'OGEC au titre du forfait annuel concernant le financement de l'ASEM serait donc le suivant :

$$13\,300 / 24 \times 26 = 14\,408,33 \text{ €}$$

Montant total de la participation :

Le coût total de la participation s'élèverait donc à 38 072,97 € au titre de l'année 2013.

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil municipal doit délibérer le montant de la convention avec l'OGEC pour l'année 2013.

Monsieur Michel MARIVAIN intervient en demandant l'effectif en maternelle des 2 écoles de la commune. Mme KERALD lui répond 10 élèves à l'école Jean de la Fontaine et 26 élèves à l'école Notre Dame.

M. Michel MARIVAIN interpelle alors le conseil municipal sur la méthode de calcul utilisée. Le coût d'une ASEM pour 10 élèves n'est pas le même que pour 26 élèves. Pour lui il est préférable de calculer le coût à l'élève maternelle de l'école Jean de la Fontaine et de le multiplier par 26.



## 25-2013 : Affectation des résultats de l'exercice 2012 au budget principal 2013

Vu le compte administratif 2012,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,  
Constatant que le compte administratif présente un résultat de clôture de 275 210,23 € en fonctionnement  
Constatant les bases des investissements 2013 mais aussi certaines incertitudes du besoin de financement de la rue Saint Eloi et de la démolition de l'Eurkel  
Constatant un résultat de clôture de 35 510,98 € en investissement

Il est proposé au Conseil municipal :

- En section de fonctionnement :
  - De prévoir la somme de 162 865,38 € au compte 023 - *Virement à la section d'investissement*
  - de conserver 144 511,52 € au compte 002 – *Résultat de fonctionnement reporté*
  - *d'affecter la somme de 4000 € au compte 6558 subvention OGEC*
- En investissement :
  - de maintenir 35 510,98 € en excédent d'investissement reporté au compte 001 – *résultat reporté*
  - de recevoir la somme de 162 865,38 € au compte 021 - *Virement de la section de fonctionnement*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, DECIDE à l'UNANIMITE d'affecter le résultat 2012 du budget principal de la façon suivante :**

- **En section de fonctionnement :**
  - **Affectation de 162 865,38 € au compte 023 - Virement à la section d'investissement**
  - **Conservation de 144 511,52 € au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté**
  - **Affectation de 4 000 € au compte 6558 Subvention OGEC**
- **En section d'investissement :**
  - **Maintien de 35 510,98 € en excédent d'investissement reporté au compte 001 – résultat reporté**
  - **Affectation de 162 865,38 € au compte 021 - Virement de la section de fonctionnement**

////////////////////////////////////

## 26-2013 : Budget principal :Vote budget primitif 2013 de la commune

Le budget primitif de la commune s'équilibre à 907 418,37 € en fonctionnement et 323 261,58 € en Investissement.

Les charges sont actualisées par compte en fonction des dépenses 2012. Nous adaptons les comptes en dépassement sur le compte administratif 2012. La principale différence est la prise en compte dans le forfait communal des fournitures scolaires conformément à la discussion du conseil du 2 février 2013. Les recettes sont basées essentiellement sur les flux 2012. Les éléments communiqués par l'état et le Conseil Général ont été actualisés (la DGF, l'attribution du FDTP, l'indemnité de casernement)

En investissement, nous maintenons la ligne de ne pas emprunter pour financer nos investissements 2013. La mise en place du nouveau dispositif des fonds de concours de Pontivy Communauté facilite la réalisation de cet





## Questions diverses

### A) Ecociné

Dans le cadre de la semaine du développement durable du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2013 la commune de Kerfourn accueillera le mercredi 03 la projection gratuite du film « les moissons du futur » à 20h00 à la salle polyvalente.

Les affiches sont à distribuer et à afficher dans les commerces.

### B) Panneaux de signalisation

M. le Maire fait circuler les plans définitifs des panneaux de signalisation présentant les villages, les rues, les équipements, les commerces, les entreprises et artisans de la commune.

La séance est levée à 18 h 20

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
MARIVAIN Joël		COBIGO Françoise	Absente
KERDAL Anne-Marie		CHAPEL Marc	Excusé
CHAMOT Sarah	Excusée	JOSSE Sophie	
LE CORRONC Jean-Pierre		MARIVAIN Michel	
SAINT-JALMES Philippe		MORVAN Patrice	Excusé
LE SANT Jean-Paul		CHEVEAU Isabelle	